Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Date: 25/05/2020 Page 1/10 Révision: N°11 (18/04/2019)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

# RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : G'STOP ODEUR Code du produit : SENDO-848136

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Parfum d'ambiance

N'est pas destiné à un usage grand public Pour usage professionnel uniquement

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Rubix Engineering.

Adresse : 31, rue de la BAUME.75008.PARIS.FRANCE. Téléphone : 01 44 86 08 10 . Fax : 01 40 20 08 40.

infoclient@giss.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :





GHS02

GHS05

Mention d'avertissement :

**DANGER** 

Identificateur du produit :

CAS 26183-52-8 ALCOHOL C10, EHOXYLATED

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient COUMARIN. Peut produire une réaction allergique. EUH208 Contient LINALOOL. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

Date: 25/05/2020 Page 2/10 Révision: N°11 (18/04/2019)

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

(CE) 1272/2009

### 3.2. Mélanges

Composition :

INDEX: 603-002-00-5	Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
EC: 200-578-6  ETHANOL  CAS: 26183-52-8  GHS07, GHS05  Dgr Acute Tox. 4, H302  Eye Dam. 1, H318  CAS: 25265-71-8  EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5  EC: 202-086-7  COUMARIN  CAS: 78-70-6  EC: 201-134-4  UNDER COUMARIN  CAS: 78-70-6  EC: 201-134-4  UNDER COUMARIN  CAS: 32210-23-4  EC: 250-954-9  Skin Sens. 1B, H317  Eye Irrit. 2, H319  CAS: 1B, H317  CAS: 32210-23-4  Wng Skin Sens. 1B, H317	INDEX: 603-002-00-5	GHS02	[1]	2.5 <= x % < 10
ETHANOL  CAS: 26183-52-8  ALCOHOL C10, EHOXYLATED  ACute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318  CAS: 25265-71-8 EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7  COUMARIN  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  UNG Skin Sens. 1B, H317  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9  Wng Skin Sens. 1B, H317  CAS: 32210-23-4 GHS07  O <= x % < 2.5  CHS07  O <= x % < 2.5  CO <= x % <	CAS: 64-17-5	Dgr		
CAS: 26183-52-8	EC: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225		
CAS: 26183-52-8				
ALCOHOL C10, EHOXYLATED  Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318  [1]  0 <= x % < 2.5  EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 EC: 202-086-7  COUMARIN  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  UNSPECIFIED  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9  Dgr Acute Tox. 4, H302  GHS07  Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  GHS07  Wng Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  O <= x % < 2.5  Wng Skin Sens. 1B, H317	ETHANOL			
ALCOHOL C10, EHOXYLATED  Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318  [1]  O <= x % < 2.5 EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  UNALOOL  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9  Acute Tox. 4, H302  GHS07  Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317  O <= x % < 2.5  O	CAS: 26183-52-8	GHS07, GHS05		2.5 <= x % < 10
Eye Dam. 1, H318  CAS: 25265-71-8 EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317		Dgr		
CAS: 25265-71-8 EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7  Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  UNALOOL  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9  [1]  0 <= x % < 2.5	ALCOHOL C10, EHOXYLATED	Acute Tox. 4, H302		
EC: 246-770-3  DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5  EC: 202-086-7  Wng Acute Tox. 4, H302  Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6  EC: 201-134-4  UNSPECIFIED)  O <= x % < 2.5  GHS07  Wng Skin Irrit. 2, H315  Skin Sens. 1B, H317  Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4  EC: 250-954-9  GHS07  Wng Skin Sens. 1B, H317		Eye Dam. 1, H318		
DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  O <= x % < 2.5 Wng Skin Sens. 1B, H317	CAS: 25265-71-8		[1]	0 <= x % < 2.5
UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317	EC: 246-770-3			
UNSPECIFIED)  CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317				
CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317	DIPROPYLENE GLYCOL (ISOMER			
EC: 202-086-7  Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4  Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL  Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9  Wng Skin Sens. 1B, H317	UNSPECIFIED)			
Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317  CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317	CAS: 91-64-5	GHS07		0 <= x % < 2.5
COUMARIN       Skin Sens. 1B, H317         CAS: 78-70-6       GHS07         EC: 201-134-4       Wng         Skin Irrit. 2, H315         LINALOOL       Skin Sens. 1B, H317         Eye Irrit. 2, H319         CAS: 32210-23-4       GHS07         EC: 250-954-9       Wng         Skin Sens. 1B, H317	EC: 202-086-7	Wng		
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317		Acute Tox. 4, H302		
EC: 201-134-4 Wng Skin Irrit. 2, H315 LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317	COUMARIN	Skin Sens. 1B, H317		
Skin Irrit. 2, H315   Skin Sens. 1B, H317   Eye Irrit. 2, H319	CAS: 78-70-6	GHS07		0 <= x % < 2.5
LINALOOL Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317	EC: 201-134-4	Wng		
Eye Irrit. 2, H319  CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317		Skin Irrit. 2, H315		
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	LINALOOL	Skin Sens. 1B, H317		
EC: 250-954-9 Wng Skin Sens. 1B, H317		Eye Irrit. 2, H319		
Skin Sens. 1B, H317	CAS: 32210-23-4	GHS07		0 <= x % < 2.5
	EC: 250-954-9	Wng		
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE		Skin Sens. 1B, H317		
	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE			

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

CAS: 1506-02-1	GHS07, GHS09	0 <= x % < 2.5
EC: 216-133-4	Wng	
	Acute Tox. 4, H302	
1-(5,6,7,8-TETRAHYDRO-3,5,5,6,8,8-HEXAM	Aquatic Acute 1, H400	
ETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE	M Acute = 1	
(FIXOLID)	Aquatic Chronic 1, H410	
	M Chronic = 1	

Date: 25/05/2020 Page 3/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

### **Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des premiers secours

### En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

### En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

## 5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

## Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Date: 25/05/2020 Page 4/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

## Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

## Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Date: 25/05/2020 Page 5/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

## Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
64-17-5		1000 ppm		A3	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018):

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
64-17-5		500 ppm		2(II)
		960 mg/m <sup>3</sup>		
25265-71-8		100 E mg/m <sup>3</sup>		2(II)

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.
Couleur : Incolore
Odeur : jacinthe verte

## Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH:  $7.50 \pm 0.5$ .

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Point d'éclair : 31.00 °C.

Méthode de détermination du point d'éclair :

NF M 07-036 (Détermination du point d'éclair - Vase

Date: 25/05/2020 Page 6/10 Révision: N°11 (18/04/2019)

clos Abel-Pensky).

Pression de vapeur (50°C): Supérieure à 300 kPa (3 bar).

Densité: 0,990 à 1,000

Hydrosolubilité: Soluble.

Point/intervalle de fusion: Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non précisé.

Point/intervalle de décomposition: Non précisé.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Date: 25/05/2020 Page 7/10 Révision: N°11 (18/04/2019)

#### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

### Eviter:

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

### 11.1.1. Substances

## Toxicité aiguë:

1-(5,6,7,8-TETRAHYDRO-3,5,5,6,8,8-HEXAMETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE (FIXOLID) (CAS: 1506-02-1)

Par voie orale : DL50 = 1000 mg/kg

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE (CAS: 32210-23-4)

Par voie orale : DL50 = 3370 mg/kg

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Par voie orale : DL50 = 2790 mg/kg

## 11.1.2. Mélange

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

## Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

## 12.1.1. Substances

ALCOHOL C10, EHOXYLATED (CAS: 26183-52-8)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 15 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 19.6 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

Date: 25/05/2020 Page 8/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

### 12.1.2. Mélanges

Ne pas rejeter dans l'environnement/les cours d'eau.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE  $N^{\circ}648/2004$ .

#### 12.2.1. Substances

ALCOHOL C10, EHOXYLATED (CAS: 26183-52-8)

Biodégradation:

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

## 14.1. Numéro ONU

1993

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3

Version: N°1 (07/05/2019)

Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

### 14.4. Groupe d'emballage

Ш

### 14.5. Dangers pour l'environnement

.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 L	274 601	E1	3	D/E

Date: 25/05/2020 Page 9/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	3	-	III	5 L	F-E,S-E	223 274 955	E1

I	ATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
		3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3	E1
		3		III	Y344	10 L	1	-	A3	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

## - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Etiquetage des détergents (Règlement CE $n^{\circ}$ 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- fragrances allergisantes :

coumarin

linalool

d-limonene

geraniol

84

4331

## - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

# - Nomenclature des installations classées (Version 46 d'octobre 2018, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE Désignation de la rubrique

Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :

1. Supérieure ou égale à 1 000 t

2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t

3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t

Régime Rayon

A 2

E DC Rubix Engineering

## G'STOP ODEUR - SENDO-848136

Date: 25/05/2020 Page 10/10

Révision: N°11 (18/04/2019)

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

Zibene(b) deb pintabeb menero	,
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

## Abréviations:

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme. GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.